

S'inscrire sur les listes électorales

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire et les intéressés peuvent s'inscrire toute l'année à la mairie de leur domicile au service Etat civil. Les inscriptions sont closes le 31 décembre de chaque année. Les cartes d'électeur sont envoyées au mois de mars de l'année suivante.



Qui est concerné ?

- Les personnes âgées de 18 ans sont inscrites d'office sur les listes électorales.
- Ceux qui n'ont pas reçu de courrier à ce sujet doivent venir s'inscrire.
- Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.
- Les nouveaux arrivants sur la commune.
- Toute personne ayant changé de situation.
- Tous citoyens européens

Attention ! Si vous quittez Vaureal pour une autre ville, vous devrez vous faire inscrire sur la liste électorale de la commune où vous habiterez.

Conditions d'inscription :

- Être Français ou Européen.
- Être âgé de 18 ans au plus tard le 28 ou 29 février.
- Avoir son domicile ou 6 mois de résidence dans la commune.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité.
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, de gaz, d'électricité).
- Si hébergé, présenter l'attestation d'hébergement établie sur papier libre par l'hébergeant.

Infos pratiques

Rendez-vous sur L'Espace Citoyens de Vauréal pour vous inscrire sur les listes électorales !

Contact

Guichet unique

Hôtel de Ville

1 place du Cœur Battant

Tél. : 01 34 24 53 55

guichetunique@mairie-vaureal.fr

Liens utiles

[Espace Citoyens de Vauréal](#)

www.service-public.fr